
COMMUNIQUÉ DE PRESSE : 15 OCTOBRE 2024

Taxe sur le vapotage : 38 % d'augmentation des prix ! Une taxe contre l'arrêt du tabac voulue par l'industrie du tabac.

La FIVAPE a été informée d'un projet imminent de taxation à 0,15 € par millilitre de e-liquide avec ou sans nicotine. Une taxe contre l'arrêt du tabac qui fait le jeu de big tobacco.

Le vapotage est depuis plus de 10 ans l'outil N°1 d'aide à l'arrêt du tabac. Son impact est inédit et historique. En France, la vape a fait perdre au moins 4 millions de « clients » à l'industrie du tabac. Face à cette hémorragie, les cigarettiers font feu de tout bois avec leurs centaines de lobbyistes et leurs méthodes d'influence très sophistiquées pour freiner l'essor du vapotage. Depuis 2019, ils ont déjà réussi à stopper la chute vertigineuse de la prévalence tabagique en France¹.

Après avoir réussi à sauver la « puff » en garantissant la pérennité des cartouches pré-remplies à usage unique, ils sont à présent à la manœuvre pour imposer une taxe prohibitive sur les e-liquides, destinée à avantager directement leurs produits.

Les cigarettiers utilisent le vapotage pour faire du lobbying

L'industrie du tabac détient péniblement 15% du marché du vapotage alors que les professionnels indépendants le dominent² encore à 85%. Elle se positionne en proposant uniquement des produits à système fermé : des puffs ou des cartouches à usage unique. Son objectif **est d'imposer ces systèmes fermés** au détriment de la vape ouverte qui nécessite du conseil et de l'expertise et permet d'obtenir de meilleurs résultats dans le domaine du sevrage tabagique.

Ce projet de taxe sur les e-liquides, établi sur montant forfaitaire par millilitre, n'impactera que très peu les produits de l'industrie du tabac. Pire, il va les avantager alors même que le législateur a voulu s'en débarrasser via une loi dédiée...

Taxer la vape comme le veut big tobacco : un scandale sanitaire, écologique et éthique

Taxer les e-liquides, c'est taxer l'outil N°1 d'aide à l'arrêt du tabac. En termes de santé publique, il s'agit d'une politique à rebours de toute logique sanitaire, qui méprise l'expérience et les résultats tangibles obtenus par la vape ces 10 dernières années.

Répondre aussi aveuglément à la volonté de l'industrie du tabac est incompréhensible :

¹ Baromètre Santé publique France, Prévalence du tabagisme et du vapotage en France métropolitaine en 2022 parmi les 18-75 ans : https://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2023/9-10/2023_9-10_1.html / Détails et explications, livre Merci la vape : <http://www.iurls.net/mercilavape>

² Xerfi 2024 : Le marché de la cigarette électronique / décembre 2023

- Jouer sur le prix de la méthode d'arrêt du tabac la plus choisie en France fait prendre le risque de **décourager les fumeurs qui cherchent à arrêter**. Rappelons que l'économie réalisée en passant à la vape est la première raison pour laquelle les fumeurs décident d'arrêter.
- Augmenter le prix des produits du vapotage fait prendre le risque que les vapoteurs, actuellement en pleine démarche d'arrêt du tabac, **se découragent face au budget à y consacrer, perçoivent un signal implicite de dangerosité envoyé par la taxation et reprennent la cigarette** ;
- Sur le fond, ce type de taxation dite "comportementale" est supposé compenser une externalité négative. Avec la vape, il n'y en a pas, bien au contraire en améliorant la santé, **la vape fait économiser des millions d'euros chaque année à la sécurité sociale** en évitant nombre de pathologies liées au tabac. Rien ne justifie de taxer la vape ;
- Une taxation au millilitre, et non sur le prix final du produit, est une perfidie digne de toute l'histoire de l'industrie du tabac. En effet, avec une taxe de 0,15 €/ml, les prix d'une fiole de 10 ml et de 50 ml, formats "standards" destinés aux matériels rechargeables de la vape indépendante, **augmenteraient respectivement de + 25% et + 38%** ;
- Les cartouches scellées, core business de l'industrie du tabac sont ultra polluantes puisqu'elles ne contiennent que 2 ml de e-liquide dans un dispositif jetable et non recyclable. **Ces dernières n'augmenteraient que de + 7,5%**.

85% du marché représenté par des produits fabriqués en France par des professionnels indépendants seraient jusqu'à **6 fois plus taxés que ceux de l'industrie du tabac**, dont la provenance est étrangère et totalement opaque !

Rappelons que le tabac est plus fortement consommé chez les populations défavorisées. Un tel écart de prix **impacterait en priorité les plus démunis**, une fois de plus à l'avantage de l'industrie du tabac et de sa vision dévoyée du vapotage.

Enfin, le **risque évident de voir naître un marché noir** et de subir les conséquences sanitaires de produits non contrôlés et potentiellement frelatés est également très inquiétant.

Stop à l'influence grandissante du lobby du tabac sur la réglementation française du vapotage

Les professionnels de la filière française de la vape, représentés par la FIVAPE, indépendants de l'industrie du tabac, sont les acteurs N°1 du sevrage tabagique en France depuis plus de 10 ans.

Plus de dix mille acteurs impliqués assurent le fonctionnement de près de 4000 boutiques spécialisées et de sites de e-commerce, offrant un accès national à des produits de sevrage efficaces et de qualité. Des laboratoires de fabrication d'e-liquides, produisant en France, opèrent avec des niveaux d'exigence et de sécurité dignes d'une industrie de pointe.

Ce sont ces spécialistes du sevrage au quotidien qui appellent les pouvoirs publics à ne plus céder aux injonctions et aux projets toxiques qui trouvent toujours leur origine chez l'industrie du tabac, première à en bénéficier.

Après l'autorisation de poursuivre la vente des dispositifs pré-remplis à usage unique, cette taxe serait une étape de plus obtenue par le lobby du tabac pour transférer le marché de la vape vers ses points de vente et in fine en réduire l'efficacité sanitaire.

La vape est l'alliée du sevrage. L'ennemi, c'est le tabac.

CONTACT : Solenn PETITJEAN – LABEL RP – 06 85 03 05 29 – solenn.p@labelrp.com

À propos de :

La FIVAPE représente la filière française de la vape, indépendante de l'industrie du tabac, soit 85 % du marché national - source Xerfi 2024. Syndicat interprofessionnel, la FIVAPE regroupe tous les leaders, fabricants de e-liquides et de matériels, grossistes, réseaux, boutiques de vape spécialisées et e-commerçants. Elle représente plus de 700 entreprises et 20 000 emplois directs et indirects. La mission de la FIVAPE est de protéger et développer la filière vape indépendante à l'avant-garde de la lutte contre le tabagisme depuis plus de 15 ans. Ses engagements : établir ses positions à partir des données scientifiques, contribuer à garantir la qualité et la sécurité des produits du vapotage, favoriser l'accueil, le conseil et l'accompagnement des fumeurs vers le sevrage tabagique et nicotinique.

Plus d'information : www.fivape.org